

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

LICENCE PROFESSIONNELLE

Campagne 2025 – 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2 et L. 612-3 ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-présidents en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** la proposition de composition des jurys formulée par la Directrice de l'U.F.R. Droit, Économie et Sciences Sociales,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Licence Professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MENTION MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Président : Julien BOURDOISEAU, MCF section 01
Membres : Laëtitia CHEVALLIER, magistrate au tribunal de Tours
Olivia SABARD, PR section 01

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 17 décembre 2024

Pour le Président de l'Université et par délégation
La Vice-présidente chargée de la formation

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp features the University of Tours logo, which consists of the letters 'un' in a stylized font, with 'université de TOURS' written around the top and 'university of TOURS' around the bottom.

Stéphanie CARREZ